



Patrimoine
canadien

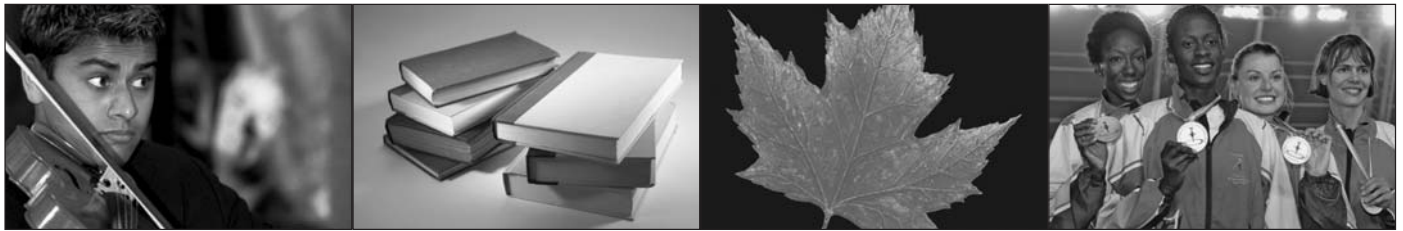
Canadian
Heritage



Guide des
**programmes
d'appui financier de
Patrimoine canadien**

Printemps 2007

Canada 



Guide des
**programmes
d'appui financier de
Patrimoine canadien**

Printemps 2007

www.patrimoinecanadien.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2007.
No de cat. : CH1-3/2007F-PDF
ISBN : 978-0-662-09148-6



Introduction

Le ministère du Patrimoine canadien joue un rôle central dans le soutien des activités culturelles et communautaires au Canada.

Nous visons, dans le cadre de diverses initiatives, à bâtir un pays plus uni et créatif et à aider les Canadiens et Canadiennes à :

- réaliser des expériences culturelles variées et les partager entre eux et avec le monde;
- vivre dans une société ouverte à tous, fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens.

Le *Guide des programmes d'appui financier de Patrimoine canadien*, dont nous sommes très fiers, se veut le reflet de ces efforts. Nos programmes visent à promouvoir diverses initiatives dans des dossiers portant sur la culture, les arts, le patrimoine, les langues officielles, la citoyenneté et la participation, le multiculturalisme, les jeunes, le sport et les Autochtones. L'appui financier à ces programmes se traduit par des subventions et contributions, des bourses, des crédits d'impôt et autres.

Vous trouverez dans ce guide une brève description de chaque programme, des renseignements sur les critères d'admissibilité et les modalités d'inscription.

Étant donné que les programmes peuvent changer avec le temps, nous vous invitons à visiter le site Web du Ministère pour obtenir les renseignements les plus à jour à l'adresse suivante : www.patrimoinecanadien.gc.ca.

Pour avoir des renseignements additionnels sur la plupart de ces programmes, vous devriez vous adresser directement à l'un ou l'autre des bureaux régionaux ou de district de Patrimoine canadien. Vous trouverez également, dans la description des programmes, les renseignements pertinents pour nous joindre. Comme vous pourrez le constater, plusieurs de nos programmes sont administrés en partenariat avec d'autres organismes, dont certains à but non lucratif.

Nous espérons que ce guide vous permettra d'en apprendre davantage sur nos divers programmes et comment y avoir accès.

Avril 2007



ADMINISTRATION CENTRALE

Patrimoine canadien

25, rue Eddy
Gatineau (Québec)
K1A 0M5
Tél. : 819 997-0055
Sans frais : 1 866 811-0055
Téléscripteur : 819 997-3123

BUREAUX RÉGIONAUX

Région de l'Atlantique

Patrimoine canadien
1045, rue Main, bureau 106, 3^e étage
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1H1
Tél. : 506 851-7066
Télééc. : 506 851-7079

Région des Prairies et du Nord

Patrimoine canadien
275, avenue du Portage, 2^e étage
C.P. 2160
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3R5
Tél. : 204 983-3601
Télééc. : 204 984-6996

Région du Québec

Patrimoine canadien
Complexe Guy-Favreau
200, boul. René-Lévesque Ouest
Tour Ouest, 6^e étage
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
Tél. : 514 283-2332
Sans frais : 1 877 222-2397
Télééc. : 514 283-8762

Région de l'Ouest

Patrimoine canadien
300, rue West Georgia, 4^e étage
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 6C6
Tél. : 604 666-0176
Télééc. : 604 666-3508

Région de l'Ontario

Patrimoine canadien
150, rue John, bureau 400
Toronto (Ontario)
M5V 3T6
Tél. : 416 973-5400
Télééc. : 416 954-2909

BUREAUX DE DISTRICT

Région de l'Atlantique

NOUVEAU-BRUNSWICK

1045, rue Main, bureau 106, 3^e étage
Moncton (Nouveau-Brunswick)

E1C 1H1

Tél. : 506 851-7066

Télé. : 506 851-7079

NOUVELLE-ÉCOSSE

Propriétés historiques
Old Red Store, 2^e étage, bureau 200

1869, rue Upper Water

Halifax (Nouvelle-Écosse)

B3J 1S9

Tél. : 902 426-2244

Télé. : 902 426-5428

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

119, rue Kent, bureau 420
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)

C1A 1N3

Tél. : 902 566-7188

Télé. : 902 566-7186

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

10, Barter's Hill, 5^e étage
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

A1C 5X4

Tél. : 709 772-5364

Télé. : 709 772-2275 / 772-2940

Région du Québec

MONTRÉAL

Complexe Guy-Favreau
200, boul. René-Lévesque Ouest

Tour Ouest, 6^e étage

Montréal (Québec)

H2Z 1X4

Tél. : 514 283-2332

Sans frais : 1 877 222-2397

Télé. : 514 283-8762

QUÉBEC

3, passage du Chien-d'Or
Québec (Québec)

G1R 4V7

Tél. : 418 649-8224

Télé. : 418 648-4823

Région de l'Ontario

TORONTO

150, rue John, bureau 400
Toronto (Ontario)

M5V 3T6

Tél. : 416 973-5400

Télé. : 416 954-2909

HAMILTON

55, rue Bay Nord, bureau 809
Hamilton (Ontario)

L8R 3P7

Tél. : 905 572-2355

Télé. : 905 572-4345

OTTAWA

350, rue Albert, bureau 330
Ottawa (Ontario)
K1A 0M5
Tél. : 613 996-5977
Télééc. : 613 996-9255

SUDBURY

10, rue Elm, bureau 604
Sudbury (Ontario)
P3C 5N3
Tél. : 705 670-5536
Télééc. : 705 671-0620

LONDON

457, rue Richmond, 1^{er} étage
London (Ontario)
N6A 3E3
Tél. : 519 645-4659
Télééc. : 519 645-5543

Région des Prairies et du Nord**WINNIPEG**

275, avenue du Portage, 2^e étage
C.P. 2160
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3R5
Tél. : 204 983-3601
Télééc. : 204 984-6996

REGINA

2201, 11^e Avenue, bureau 100
Regina (Saskatchewan)
S4P 0J8
Tél. : 306 780-7287
Télééc. : 306 780-6630

SASKATOON

101, 22^e Rue Est, bureau 310
Saskatoon (Saskatchewan)
S7K 0E1
Tél. : 306 975-5505
Télééc. : 306 975-4675

YELLOWKNIFE

Édifice du gouvernement du Canada
5101, 50^e Avenue, 3^e étage
Aile Nord, C.P. 460
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2N4
Tél. : 867 766-8480/8481
Télééc. : 867 766-8489
Sans frais : 1 800 661-0585

Région de l'Ouest

VANCOUVER

300, rue West Georgia, 4^e étage
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 6C6

Tél. : 604 666-0176

Télééc. : 604 666-3508

CALGARY

220, 4^e Avenue Sud-Est, bureau 585
Calgary (Alberta)
T2G 4X3

Tél. : 403 292-5541

Télééc. : 403 292-6004

KELOWNA

Édifice fédéral
471, avenue Queensway, bureau 320
Kelowna (Colombie-Britannique)
V1Y 6S5

Tél. : 250 470-4833

Télééc. : 250 470-4839

VICTORIA

711, rue Broughton, 2^e étage
Victoria (Colombie-Britannique)
V8W 1E2

Tél. : 250 363-3511

Télééc. : 250 363-8552

EDMONTON

9700, avenue Jasper, bureau 1630
Edmonton (Alberta)
T5J 4C3

Tél. : 780 495-3350

Télééc. : 780 495-4873

WHITEHORSE

300, rue Main, bureau 205
Whitehorse (Yukon)
Y1A 2B5

Tél. : 867 667-3925

Télééc. : 867 393-6701

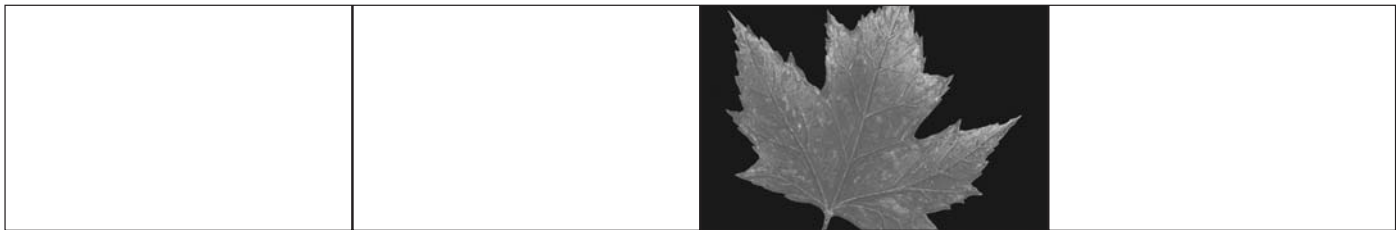


Table des matières

Arts et culture	5
Capitales culturelles du Canada	5
Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne	6
Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique	7
Espaces culturels Canada	8
Fonds canadien de télévision	9
Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants	11
Fonds de la musique du Canada	12
Fonds du Canada pour les magazines	15
Présentation des arts Canada	17
Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition	18
Programme d'aide aux publications	19
Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens	20
Programme national de formation dans le secteur des arts	22
Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo ...	24
Routes commerciales	25
 Jeunes	 27
Échanges Canada	27
Jeunesse Canada au travail	28
Katimavik	29
Programme des études canadiennes	30
 Langues officielles	 33
Programme Développement des communautés de langue officielle	33
<i>Volet Éducation dans la langue de la minorité</i>	33
Collaboration avec le secteur non gouvernemental	33
Collaboration intergouvernementale	34
Destination Clic — Programme d'enrichissement du français	35
Odyssée — Programme des moniteurs de langues à temps plein ...	36
Accent — Programme des moniteurs de langues à temps partiel ...	36
<i>Volet Vie communautaire</i>	37
Collaboration avec le secteur communautaire	37
Collaboration intergouvernementale en matière de services dans la langue de la minorité	38
Fonds stratégique	39
Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles	40
Jeunesse Canada au travail pour une carrière en français et en anglais	40
Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle	41

Programme Mise en valeur des langues officielles	42
<i>Volet Apprentissage de la langue seconde</i>	42
Collaboration avec le secteur non gouvernemental	42
Collaboration intergouvernementale	43
Explore — Programme d'été de langue seconde	44
Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles	45
Jeunesse Canada au travail pour une carrière en français et en anglais ..	45
Odyssée — Programme des moniteurs de langues à temps plein ...	46
Accent — Programme des moniteurs de langues à temps partiel ...	46
<i>Volet Promotion de la dualité linguistique</i>	47
Appui à l'innovation	47
Appui à l'interprétation et à la traduction	48
Collaboration en matière de promotion	49
Multiculturalisme et droits de la personne	51
Programme des droits de la personne	51
Programme du multiculturalisme	53
Notre mémoire numérique	55
Fonds de la passerelle	55
Fonds des nouveaux médias du Canada	57
Fonds des partenariats	58
Fonds des réseaux de recherche sur les nouveaux médias	59
Fonds Mémoire canadienne	60
Initiative de recherche et développement en nouveaux médias	61
Programme d'investissement du Musée virtuel du Canada	62
Programme Histoires de chez nous	63
Patrimoine du Canada	65
Accord Canada-France pour la coopération et les échanges dans le	
domaine des musées	65
Programme d'aide aux musées	66
Programme des biens culturels mobiliers	67
Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada ...	68
Programme « Le Canada en fête ! »	69

Programme des Autochtones	71
Accords de coopération Canada-Territoires pour les langues autochtones . . .	71
Centres urbains polyvalents pour jeunes Autochtones	72
Initiatives communautaires pour les femmes	74
Organisations nationales de femmes	75
Organisations représentatives	76
Programme de bourses d'études postsecondaires	77
Programme des centres d'amitié autochtones	78
Radiodiffusion des Autochtones du Nord	79
Soutien aux langues autochtones	80
Sport	83
Programme d'accueil	83
Programme d'aide aux athlètes	85
Programme de soutien au sport	86



Arts et culture

Capitales culturelles du Canada

Objectif

Le programme Capitales culturelles du Canada reconnaît et appuie les municipalités canadiennes qui mettent en œuvre des projets spéciaux pour appuyer les arts et la culture.

Chaque année les municipalités canadiennes peuvent présenter leur candidature :

- au prix **Capitales culturelles du Canada**, qui est décerné à un maximum de cinq municipalités qui ont démontré un engagement continu à l'égard des arts et de la culture, et qui proposent une série de projets pour appuyer les arts et la culture et pour constituer un legs durable en la matière;
- au prix **Innovation en collaboration culturelle** (un par année), qui est décerné à un groupe de deux municipalités ou plus (d'au moins deux provinces ou territoires) pour des partenariats culturels novateurs qui favorisent les échanges culturels réciproques ou pour des partenariats qui célèbrent l'identité communautaire de chaque partenaire.

Qui peut faire une demande?

Les municipalités canadiennes, c'est-à-dire tout gouvernement municipal ou régional dûment constitué dont les gouvernements des Premières nations et des collectivités métisses ou inuites (par exemple : les conseils de bande).

Les prix **Capitales culturelles du Canada** sont décernés à des municipalités ou à des regroupements de municipalités.

Pour le prix **Innovation en collaboration culturelle**, un groupe de deux municipalités ou plus, situées dans au moins deux provinces ou territoires, doivent soumettre une proposition conjointe.

Date limite

Le 15 octobre 2007 pour les prix de 2010.

Pour de plus amples renseignements

Sans frais : 1 866 661-0662

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/ccc/index_f.cfm

Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne

Objectif

Le Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (CIPC) a pour objectif d'encourager la réalisation d'émissions canadiennes et l'essor d'un secteur national de la production dynamique. Ce crédit entièrement remboursable correspond à 25 p. 100 de la dépense de main-d'œuvre admissible d'une production admissible. Le CIPC est administré conjointement par le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC) et l'Agence du revenu du Canada.

Qui peut faire une demande?

Les maisons canadiennes de production télévisuelle et cinématographique de toutes les régions du Canada.

Date limite

Veillez communiquer avec le BCPAC pour obtenir les renseignements pertinents.

Pour de plus amples renseignements

Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens

25, rue Eddy, 9^e étage

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Sans frais : 1 888 433-2200

Télec. : 819 934-9828

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/bcpac

Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique

Objectif

Le Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique (CISP) a pour but d'accroître la popularité du Canada en tant que lieu de choix pour la production de films et de vidéos qui emploient des Canadiens, ainsi que de renforcer l'industrie et d'attirer des investissements. Il correspond à 16 p. 100 de la dépense de main d'œuvre admissible au Canada. Le CISP est administré conjointement par le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC) et l'Agence du revenu du Canada.

Qui peut faire une demande?

Les entreprises canadiennes ou étrangères dont les activités sont principalement axées sur la production ou les services de production de films ou de vidéos au Canada.

Date limite

Veillez communiquer avec le BCPAC pour obtenir les renseignements pertinents.

Pour de plus amples renseignements

Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens

25, rue Eddy, 9^e étage

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Sans frais : 1 888 433-2200

Télec. : 819 934-9828

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/bcpac

Espaces culturels Canada

Objectif

Le programme Espaces culturels Canada (ECC) a pour but d'améliorer les conditions matérielles qui favorisent la créativité artistique ainsi que la présentation et les expositions. Il vise aussi à accroître l'accessibilité des Canadiens et Canadiennes aux arts de la scène, aux arts visuels, aux arts médiatiques ainsi qu'aux collections des musées et aux expositions patrimoniales par l'amélioration, la rénovation et l'agrandissement d'installations vouées aux arts et au patrimoine. Le programme soutient également l'achat d'équipement spécialisé. Les études de faisabilité ne seront pas considérées prioritaires des l'immédiat.

Qui peut faire une demande?

- Les organismes artistiques et patrimoniaux à but non lucratif qui sont gérés de façon professionnelle et qui sont incorporés en vertu de la partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* ou aux termes des lois provinciales ou territoriales correspondantes.
- Les gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et régionaux, et leurs organismes, ainsi que les administrations équivalentes des Premières nations et des Inuits, et les organisations et les établissements équivalents des Peuples autochtones (les Peuples autochtones comprennent les Inuits, les Métis et les Indiens inscrits et non inscrits).

Nota : Les organismes fédéraux et les sociétés de la Couronne ne sont pas admissibles au financement.

Pour de plus amples renseignements

Veillez communiquer avec le bureau régional de Patrimoine canadien le plus près de chez vous.

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/ecc-csp/index_f.cfm

Fonds canadien de télévision

Objectif

Soutenir la création et la diffusion aux heures de grande écoute des émissions de télévision canadiennes de grande qualité et à contenu culturel significatif, dans les deux langues officielles, dans les catégories de genre des dramatiques, des documentaires, d'émissions pour les jeunes ou les enfants, d'émissions de variétés ou d'émissions sur les arts de la scène, et de créer un auditoire pour ces émissions.

Le Fonds canadien de télévision (FCT) est une société privée à but non lucratif, dirigée par un conseil d'administration regroupant 20 représentants des secteurs de la production et de la radiodiffusion, ainsi que du gouvernement.

Téléfilm Canada administre les fonds du FCT en vertu d'un contrat de service avec le FCT. L'aide financière est attribuée sous forme de droits de diffusion ou de participation au capital. Le FCT est composé de deux volets en 2007-2008 :

Volet de l'enveloppe basée sur le rendement des télédiffuseurs

Le soutien à tous les types d'émissions admissibles est administré par l'entremise d'enveloppes des télédiffuseurs basées sur le rendement. Les télédiffuseurs ont la latitude nécessaire pour utiliser les fonds du FCT afin de financer des productions à même des enveloppes réservées. La taille de l'enveloppe de chaque télédiffuseur sera ajustée chaque année pour refléter jusqu'à quel point les productions choisies par le télédiffuseur auront répondu aux objectifs du FCT, y compris les auditoires et l'appui aux productions régionales.

Volet des initiatives spéciales

Le FCT fournira également de l'aide financière à des initiatives spéciales, notamment les productions de langue française en situation minoritaire, les productions en langues autochtones, les projets de développement et l'aide au doublage et au sous-titrage dans l'autre langue officielle.

Qui peut faire une demande?

Sont admissibles toutes les sociétés de production indépendantes ou associées à un télédiffuseur, qui sont sous contrôle canadien. Le Fonds canadien de télévision appuie les productions en français, en anglais et en langues autochtones. Ces émissions peuvent prendre la forme de dramatiques, de documentaires, d'émissions pour les jeunes ou les enfants, d'émissions de variétés ou d'émissions sur les arts de la scène. Une production doit être diffusée aux heures de grande écoute, moins de dix-huit mois après qu'elle est terminée.

Date limite

Veillez consulter les lignes directrices du Fonds canadien de télévision.

Pour de plus amples renseignements

Société du Fonds canadien de télévision

Sans frais : 1 877 975-0766

Site Web : www.fondscanadiendetele.ca

Téléfilm Canada

Tél. : 514 283-6363 (Montréal)

902 426-8425 (Halifax)

416 973-6436 (Toronto)

604 666-1566 (Vancouver)

Sans frais : 1 877 975-0766

Site Web : www.telefilm.gc.ca

Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants

Objectif

Le Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants (FCFVI) fournit de l'aide financière à des producteurs indépendants pour le développement et la production de films, de vidéos et de programmation multimédia en français et en anglais portant sur un éventail de sujets qui sont présentés sous forme de documentaire, de docudrame, de dramatique ou d'animation. Ces productions ont pour but d'informer, d'éduquer ou d'instruire.

Qui peut faire une demande?

Le producteur du projet, qui doit être citoyen canadien ou résident permanent du Canada. De plus, la société de production ou l'organisme de production à but non lucratif doit être de propriété canadienne et sous contrôle canadien.

Date limite

Le 8 mars 2007.

Pour de plus amples renseignements

Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants

Tél. : 613 729-1900
Sans frais : 1 888 386-5555
Télec. : 613 729-4610
Site Web : www.cifvf.ca

Fonds de la musique du Canada

Objectif

Le Fonds de la musique du Canada (FMC) vise à renforcer l'industrie canadienne de l'enregistrement sonore, « des créateurs à l'auditoire ». Le FMC a trois grands objectifs de politique publique :

1. Faire en sorte que les musiciens et musiciennes et les entrepreneurs de la musique aient les habiletés, le savoir-faire et les moyens nécessaires pour réussir dans un environnement de mondialisation et de numérisation.
2. Accroître l'accès des Canadiens et Canadiennes à un vaste choix d'œuvres musicales canadiennes par l'entremise des médias traditionnels et nouveaux.
3. Accroître les possibilités offertes aux musiciens et musiciennes et aux entrepreneurs culturels canadiens en vue d'apporter une contribution durable et importante à l'expression culturelle canadienne.

Le FMC comprend sept volets de financement complémentaires :

1. Volet aide aux créateurs, administré par la Fondation SOCAN.
2. Volet diversité de la musique canadienne, administré par le Conseil des Arts du Canada.
3. Volet nouvelles œuvres musicales, administré par FACTOR et Musicaction.
4. Volet des entrepreneurs de la musique, administré par le ministère du Patrimoine canadien.
5. Volet aide aux associations sectorielles, administré par le ministère du Patrimoine canadien.
6. Volet initiatives collectives, administré par FACTOR et Musicaction.
7. Volet souvenirs de musique canadienne, administré par le ministère du Patrimoine canadien en partenariat avec Bibliothèque et Archives Canada et le Trust pour la préservation de l'audiovisuel du Canada.

Qui peut faire une demande?

Dans l'ensemble, les individus, les entreprises et les organismes canadiens de l'industrie de la musique. Les critères d'admissibilité varient selon le volet de financement.

Date limite

Veillez communiquer avec l'organisme responsable du volet de financement pour connaître les dates limites.

Pour de plus amples renseignements

Fondation SOCAN

41, promenade Valleybrook
Toronto (Ontario)
M3B 2S6

Tél. : 416 445-8700
Sans frais : 1 800 557-6226
Télééc. : 416 442-3372
Courriel : macmillanr@socan.ca
Site Web : www.fondationsocan.ca

Conseil des Arts du Canada

C.P. 1047
350, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1P 5V8

Tél. : 613 566-4414
Sans frais : 1 800 263-5588
Télééc. : 613 566-4390
Courriel : gerri.trimble@conseildesarts.ca
Site Web : www.conseildesarts.ca

FACTOR

30, chemin Commercial
Toronto (Ontario)
M4G 1Z4

Tél. : 416 696-2215
Télééc. : 416 696-6857
Courriel : info@factor.ca
Site Web : www.factor.ca

Musicaction

4385, rue Saint-Hubert, N° 2
Montréal (Québec)
H2J 2X1

Tél. : 514 861-8444
Sans frais : 1 800 861-5561
Télééc. : 514 861-4423
Courriel : info@musicaction.ca
Site Web : www.musicaction.ca

**Politique et programmes de
l'enregistrement sonore**

Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 4^e étage (15-4-E)
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Sans frais : 1 866 686-1102
Télééc. : 819 934-9244
Courriel : vem-mec@pch.gc.ca
Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/fmc-musique

Bibliothèque et Archives Canada

395, rue Wellington

Ottawa (Ontario)

K1A 0N4

Tél. : 613 996-5115

Télec. : 613 995-6274

Courriel : reference@lac-bac.gc.ca

Site Web : www.lac-bac.gc.ca

**Trust pour la préservation
de l'audiovisuel du Canada**

C.P. 4861, succursale E

Ottawa (Ontario)

K1S 5J1

Tél. : 613 564-3232

Télec. : 613 564-3232

Courriel : info@avtrust.ca

Site Web : www.trustav.ca

Fonds du Canada pour les magazines

Objectif

Les objectifs du Fonds du Canada pour les magazines (FCM) sont de favoriser la création de contenu rédactionnel canadien pour les lecteurs canadiens afin d'accroître la capacité concurrentielle des magazines canadiens dans un marché libre; de renforcer la viabilité et l'infrastructure des magazines et de l'industrie des magazines dans le contexte d'un environnement concurrentiel difficile qui change en raison des nouvelles technologies et de l'évolution constante des modèles de gestion et des méthodes de distribution.

Le FCM comprend quatre volets :

1. Le volet **Aide au contenu rédactionnel** (ACR); il s'agit d'une aide attribuée selon une formule établie.
2. Le volet **Aide aux magazines artistiques et littéraires** (AMAL); il s'agit d'une aide attribuée selon une formule établie.
3. Le volet **Aide à l'expansion des petites maisons d'édition de magazines** (AEPMEM); il s'agit d'une aide attribuée en fonction de projets particuliers.
4. Le volet **Aide au développement de l'industrie** (ADI); il s'agit d'une aide attribuée en fonction de projets particuliers.

Qui peut faire une demande?

Les éditeurs de magazines canadiens admissibles et les magazines canadiens admissibles dont le contenu rédactionnel canadien est d'au moins 80 p. 100 en moyenne peuvent présenter une demande aux volets **Aide au contenu rédactionnel**, **Aide aux magazines artistiques et littéraires** et **Aide à l'expansion des petites maisons d'édition de magazines**. Des critères d'admissibilité précis s'appliquent à chaque volet.

Date limite

Aide au contenu rédactionnel :

Le 1^{er} octobre 2007. Communiquer avec le FCM.

Aide aux magazines artistiques et littéraires :

Printemps 2007.

Aide à l'expansion des petites maisons d'édition de magazines :

Le FCM doit recevoir les demandes dûment remplies au moins quatre mois avant le début du projet.

Aide au développement de l'industrie :

Le FCM doit recevoir les demandes dûment remplies au moins quatre mois avant le début du projet.

Pour de plus amples renseignements

Fonds du Canada pour les magazines

Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 4^e étage

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Sans frais : 1 888 357-3116

Télec. : 819 953-7782

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/fcm

Présentation des arts Canada

Objectif

Présentation des arts Canada offre aux Canadiens et aux Canadiennes un accès direct à une diversité d'expériences artistiques de qualité grâce à une aide financière versée à des organismes de diffusion artistique (festivales ou autres) ainsi qu'aux organismes qui les soutiennent.

Qui peut faire une demande?

- Les organismes canadiens à but non lucratif constitués en société en vertu de la partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*, ou en vertu de lois provinciales ou territoriales correspondantes, qui présentent, de façon professionnelle, des activités artistiques provenant de plus d'une province ou d'un territoire, ou qui soutiennent le travail des diffuseurs canadiens d'arts du spectacle.
- Sont également admissibles les institutions provinciales, territoriales ou municipales dont le mandat inclut la diffusion artistique.
- Les conseils de bandes et de tribus des Premières Nations et les organismes Inuits peuvent aussi faire une demande.

Pour de plus amples renseignements

Veillez communiquer avec le bureau régional de Patrimoine canadien le plus près de chez vous.

Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ)

Objectif

Le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ) a pour objectif d'assurer la création d'une gamme variée d'un vaste choix de livres d'auteurs canadiens, et l'accès à ceux-ci, tant au pays qu'à l'étranger. Le Programme vise à atteindre cet objectif en favorisant une industrie canadienne du livre solide et viable, qui publie des livres d'auteurs canadiens et en fait la promotion. Le PADIÉ comprend quatre volets :

1. Aide aux éditeurs.
2. Initiatives collectives.
3. Projet de la chaîne d'approvisionnement.
4. Aide à la commercialisation internationale.

Qui peut faire une demande?

- Les maisons d'édition de livres appartenant à des intérêts canadiens et sous contrôle canadien, qui sont en affaires depuis au moins 36 mois.
- Les associations, organismes, agences et entreprises appartenant à des intérêts canadiens et sous contrôle canadien, qui représentent un ou plusieurs secteurs de l'industrie du livre.

Dates limites

Veillez consulter le site Web du Programme.

Pour de plus amples renseignements

Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ)

Patrimoine canadien

15, rue Eddy (15-4-D)

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : 819 997-4944

Télec. : 819 997-4169

Sans frais : 1 877 823-0702

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/padie

Programme d'aide aux publications

Objectif

Le Programme d'aide aux publications (PAP) travaille en collaboration avec la Société canadienne des postes pour compenser les tarifs postaux des magazines et des journaux non quotidiens à contenu canadien postés au Canada à des fins de livraison au Canada.

Les objectifs du PAP sont de s'assurer que :

- les Canadiens ont toujours accès aux magazines et aux journaux non quotidiens canadiens à contenu canadien élevé;
- les Canadiens ont toujours accès aux des magazines et aux journaux non quotidiens canadiens représentant les diverses communautés du Canada;
- les créateurs de contenu canadiens continuent de distribuer les magazines et les journaux non quotidiens qui exposent leur travail aux lecteurs canadiens.

Qui peut faire une demande?

Les publications canadiennes incluant les magazines et les journaux non quotidiens qui rencontrent tous les critères d'admissibilité du Programme.

Date limite

Un formulaire de demande peut être soumis à n'importe quel moment durant l'année. Avant de soumettre une demande, le demandeur devrait se familiariser avec le *Guide du demandeur* ou téléphoner au numéro sans frais indiqué ci-dessous ou de consulter le site Web du Programme.

Pour de plus amples renseignements

Programme d'aide aux publications

Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 4^e étage

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : 819 997-4974

Sans frais : 1 800 641-9221

Télec. : 819 997-4995

Courriel : pap@pch.gc.ca

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/pap

Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens

Objectif

Le Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens vise à renforcer l'efficacité organisationnelle des organismes voués aux arts et au patrimoine. Il comporte quatre volets : Projets de stabilisation, Développement des affaires, Incitatifs aux fonds de dotation et Projets de réseautage.

Le volet **Projets de stabilisation** aide à établir, dans des régions géographiques précises, des projets de stabilisation constitués en organismes à but non lucratif, indépendants et administrés par un conseil d'administration représentatif. Les projets de stabilisation offrent leur savoir-faire technique aux organismes à vocation artistique et patrimoniale de leur région. Certains d'entre eux apportent également leur appui en vue de réduire les déficits ou de constituer des fonds de roulement.

Qui peut faire une demande?

Les organismes indépendants à but non lucratif qui ont comme mandat de livrer un projet de stabilisation.

Le volet **Développement des affaires** appuie les organismes à vocation artistique et patrimoniale qui n'ont pas accès aux projets de stabilisation afin de leur permettre de renforcer leurs structures administratives, organisationnelles et financières.

Qui peut faire une demande?

1. Les organismes voués aux arts, professionnels et à but non lucratif.
2. Les organismes nationaux, professionnels, de services voués aux arts et à but non lucratif.
3. Les organismes du domaine du patrimoine, professionnels et à but non lucratif.
4. Les organismes nationaux ou provinciaux, professionnels, de services voués au patrimoine et à but non lucratif.

Le volet **Incitatifs aux fonds de dotation** vise à encourager les Canadiens et les Canadiennes à donner aux organismes voués aux arts. Le gouvernement du Canada accordera un financement qui s'ajoutera aux dons recueillis par les organismes auprès des donateurs privés pour constituer des fonds de dotation.

Qui peut faire une demande?

Un organisme professionnel à but non lucratif du secteur des arts et une fondation publique de bienfaisance qui y est rattachée.

Le volet **Projets de réseautage** appuie, dans la forme de contributions, des projets pancanadiens de réseautage qui visent à améliorer et à renforcer la capacité, en exploitant le dynamisme des artistes, des arts et de la culture pour créer des collectivités, durables et saines.

Qui peut faire une demande?

Les organismes à but non lucratif.

Pour de plus amples renseignements

Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens

Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 3^e étage

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Courriel : cahsp_pcapc@pch.gc.ca

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/pcapc-cahsp/index_f.cfm

ou communiquez avec le bureau régional de Patrimoine canadien le plus près de chez vous.

Programme national de formation dans le secteur des arts

Objectif

Le Programme national de formation dans le secteur des arts vient en aide aux établissements canadiens indépendants, à but non lucratif et constitués en société, qui se spécialisent dans la formation des Canadiens et des Canadiennes qui envisagent une carrière artistique professionnelle nationale ou internationale. Les répercussions de ces établissements dans le domaine artistique sont d'envergure pancanadienne. Les réalisations de ces établissements permettent d'appuyer le développement culturel au Canada. Ce programme offre un soutien aux activités opérationnelles courantes du programme professionnel des établissements sur une base pluriannuelle ou annuelle. Le financement ne s'applique pas aux projets d'immobilisations.

Qui peut faire une demande?

Les requérants doivent :

1. être constitués au Canada en société à but non lucratif;
2. démontrer que l'activité qui fait l'objet de la demande n'est pas subventionnée à titre de programme provincial d'éducation postsecondaire (pour les fins de ce programme, l'éducation postsecondaire fait référence à l'enseignement reçu après 12 années d'études primaires et secondaires) et qu'elle ne mène pas à l'octroi d'une attestation postsecondaire comme un certificat ou un diplôme dans la province où se situe l'organisme;
3. recevoir d'autres sources au moins 30 p. 100 du financement du programme de formation, par exemple, des frais de scolarité, des fonds d'autres ordres de gouvernement ou du financement privé;
4. être dirigés par des professionnels reconnus. Ces établissements peuvent offrir d'autres programmes. Toutefois, le financement offert dans le cadre du présent programme vise à appuyer la formation menant à une carrière artistique professionnelle;
5. être dotés d'une structure administrative pour appuyer la réalisation de leurs objectifs organisationnels;
6. avoir poursuivi des activités à temps plein visant la prestation d'un programme de formation professionnelle depuis au moins trois ans;
7. être accessibles à l'ensemble de la population canadienne dans le cadre d'un concours d'admission national dans les deux langues officielles.

Si votre organisme offre une formation en arts autochtones ou en pratiques artistiques fondées sur des traditions culturelles non européennes, veuillez communiquer avec la Direction générale de la politique des arts afin de déterminer si, et dans quelle mesure, il vous faut satisfaire aux deux dernières conditions d'admissibilité.

Date limite

Le 30 juin 2007.

Pour de plus amples renseignements

**Direction générale de la politique des arts
Patrimoine canadien**
15, rue Eddy, 3^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : 819 997-3777

Télec. : 819 994-6249

Courriel : pnfsa@pch.gc.ca

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/pnfsa-natcp/index_f.cfm

Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo

Objectif

Le programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo soutient le perfectionnement professionnel des nouveaux créateurs canadiens et stimule le renouvellement des compétences des créateurs chevronnés afin que le grand public puisse jouir du dynamisme et de la vitalité de l'industrie canadienne du film et de la vidéo dès maintenant et pour les années à venir. Le Programme contribue à la formation de pointe offerte aux Canadiens et Canadiennes de talent, quelles que soient leurs origines linguistiques et culturelles ou la région où ils sont établis.

Qui peut faire une demande?

Des établissements de formation canadiens à but non lucratif œuvrant dans le secteur cinématographique et magnétoscopique.

Date limite

Veillez communiquer avec Téléfilm Canada.

Pour de plus amples renseignements

Téléfilm Canada

Siège social

360, rue Saint-Jacques, bureau 500
Montréal (Québec)
H2Y 1P5

Tél. : 514 283-6363
Sans frais : 1 800 567-0890
Télééc. : 514 283-8212
Site Web : www.telefilm.gc.ca

Toronto

474, rue Bathurst, bureau 100
Toronto (Ontario)
M5T 2S6

Tél. : 416 973-6436
Sans frais : 1 800 463-4607
Télééc. : 416 973-8606

Vancouver

609, rue Granville, bureau 410
Vancouver (Colombie-Britannique)
V7Y 1G5

Tél. : 604 666-1566
Sans frais : 1 800 663-7771
Télééc. : 604 666-7754

Halifax

1717, rue Barrington, 3^e étage
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 2A4

Tél. : 902 426-8425
Sans frais : 1 800 565-1773
Télééc. : 902 426-4445

Routes commerciales

Objectif

Le programme Routes commerciales vise à aider les petites et moyennes entreprises à vocation culturelle et artistique à améliorer leurs capacités d'exportation et de pénétration des marchés internationaux et à tirer le maximum des possibilités d'expansion à l'échelle internationale. Le programme Routes commerciales offre :

- des services d'aide en marketing dans sept villes au pays;
- des services d'aide en marketing dans cinq missions à l'étranger;
- l'octroi de contributions financières aux organismes voués aux arts et à la culture pour les aider à mettre en œuvre leurs stratégies d'exportation à long terme;
- des services de recherche et de marketing, notamment des études ciblées des marchés et des stratégies d'exportation des produits culturels canadiens.

Qui peut faire une demande?

Les organismes admissibles à ce programme de contribution doivent appartenir à des intérêts canadiens et être dirigés par des Canadiens. Ils doivent également être :

- des organisations culturelles à but lucratif ou sans but lucratif, dûment constituées selon les lois fédérales, provinciales ou territoriales;
- des fournisseurs de services d'exportation, soit des associations industrielles, des établissements d'enseignement ou des chambres de commerce; ou
- des organisations communautaires, municipales, provinciales et nationales représentant le secteur culturel canadien.

Date limite

Le programme Routes commerciales a annoncé récemment une date limite pour demander de l'aide financière. La date limite pour l'année financière 2007-2008 était le **30 novembre 2006**. La date limite pour l'année financière 2008-2009 sera annoncée sur le site Web du programme à l'été 2007. Les autres services d'aide et de soutien du programme Routes commerciales sont disponibles en tout temps.

Pour de plus amples renseignements

Routes commerciales
Direction du développement du commerce et de l'investissement
Patrimoine canadien
15, rue Eddy, 6^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Sans frais : 1 866 999-7233

Télec. : 819 953-5367

Courriel : traderoutescommerciales@pch.gc.ca

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/routes



Jeunes

Échanges Canada

Échanges Canada permet aux jeunes Canadiens et Canadiennes de mieux comprendre leur pays, de créer des liens les uns avec les autres et de découvrir la diversité et les aspects communs de la réalité canadienne. Échanges Canada permet également d'obtenir de l'information sur les possibilités d'échanges qui existent au Canada et à l'étranger.

Échanges Canada offre des échanges réciproques (Échanges Jeunesse Canada) et des forums (Forums Jeunesse Canada) aux jeunes Canadiens et Canadiennes généralement âgés de 12 à 25 ans. Échanges Canada travaille en partenariat avec plusieurs organismes de prestation. Chaque organisme établit ses propres critères de sélection et sa propre date limite d'inscription.

Pour de plus amples renseignements

Échanges Canada Patrimoine canadien

12, rue York
Ottawa (Ontario)
K1N 5S6

Tél. : 1 800 O Canada (1 800 622-6232)

Télec. : 1 877 297-5014

Courriel : echanges@pch.gc.ca

Site Web : www.echanges.gc.ca

Jeunesse Canada au travail

Objectif

En collaboration avec les secteurs privé et public et des organismes sans but lucratif du pays, Jeunesse Canada au travail offre des possibilités de travail d'été et de stages à des jeunes Canadiens et Canadiennes. Il s'agit d'un élément essentiel de la Stratégie emploi jeunesse du gouvernement du Canada. Le programme comprend les cinq volets suivants :

Emplois d'été pour étudiant(e)s

- Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles — Met à profit les compétences en français et en anglais dans le milieu du travail.
- Jeunesse Canada au travail dans les établissements voués au patrimoine — Permet d'acquérir et de développer des compétences pouvant mener à des choix de carrière dans le domaine du patrimoine.
- Jeunesse Canada au travail pour les jeunes Autochtones en milieu urbain — Donne l'occasion de participer à la vie communautaire autochtone en milieu urbain et permet d'acquérir une expérience d'emploi axée sur la carrière, qui sera avantageuse pour la collectivité.

Stages pour diplômé(e)s

- Jeunesse Canada au travail pour une carrière vouée au patrimoine — Ce programme est un excellent tremplin pour les diplômé(e)s intéressé(e)s à des projets qui soutiennent un organisme du patrimoine dans son mandat, au Canada ou à l'étranger.
- Jeunesse Canada au travail pour une carrière en français et en anglais — Les participant(e)s pourront acquérir une expérience à l'étranger, dans des projets liés au médias, aux communications, au commerce, et aux services et produits culturels.

Qui peut faire une demande ?

Pour poser votre candidature à tout programme de Jeunesse Canada au travail, vous devez être légalement autorisé(e) à travailler au Canada et avoir la citoyenneté canadienne, la résidence permanente ou le statut de réfugié(e) au Canada. De plus, vous devez avoir entre 16 et 30 ans au début de votre emploi.

Pour de plus amples renseignements

Sans frais : 1 800 935-5555

Courriel : coordonnateurjct@pch.gc.ca

Site Web : www.jeunessecanadaautravail.gc.ca

Katimavik

Objectif

Katimavik contribue de façon significative au perfectionnement personnel, social et professionnel de ses participants tout en faisant la promotion du service communautaire. Il offre une expérience diversifiée favorisant une meilleure compréhension de la réalité canadienne.

Qui peut faire une demande?

Les critères d'admissibilité sont les suivants :

1. avoir entre 17 et 21 ans au début de programme;
2. être citoyen canadien ou résident permanent;
3. n'avoir jamais participé au programme Katimavik.

Date limite

Veuillez consulter le site Web de Katimavik pour les dates d'échéance.

Pour de plus amples renseignements

Katimavik

Édifice du Port de Montréal
Aile 2, bureau 3010
Cité du Havre
Montréal (Québec)
H3C 3R5

Sans frais : 1 888 525-1503

Télec. : 514 868-0901

Courriel : info@katimavik.org

Site Web : www.katimavik.org

Programme des études canadiennes

Objectif

Le Programme des études canadiennes (PÉC) encourage les jeunes Canadiens et Canadiennes à mieux connaître leur pays, son histoire, ses récits, sa population et ses systèmes de gouvernement. Le PÉC appuie notamment la production de matériel didactique et d'activités d'apprentissage qui contribuent à enrichir les connaissances des jeunes sur leur pays. Afin d'atteindre cet objectif, le PÉC aide les éducateurs et les jeunes Canadiens et Canadiennes à accéder plus facilement au nouveau matériel didactique et aux nouvelles activités d'apprentissage de qualité; établit des partenariats dans le domaine du matériel didactique et des activités d'apprentissage sur le Canada en coordonnant les initiatives du gouvernement fédéral; et encourage le développement de connaissances sur les tendances actuelles et la politique publique en matière d'apprentissage sur le Canada.

Le PÉC appuie l'élaboration d'un éventail de documents didactiques et d'activités d'apprentissage par le biais d'un concours de financement. Les demandeurs dans le cadre du concours de financement peuvent solliciter jusqu'à 50 p. 100 des fonds requis pour les travaux de recherche et de développement associés à la production d'un outil d'apprentissage imprimé, audio, audiovisuel ou néomédiatique. Les projets doivent répondre aux priorités du concours de financement ainsi qu'aux critères généraux d'admissibilité du Programme.

De plus, les demandeurs peuvent également soumettre une proposition pour rédiger un guide d'apprentissage ou de l'enseignant qui accompagne le matériel didactique. Les fonds peuvent couvrir un maximum de 75 p. 100 des coûts de recherche et de développement de ce guide.

Qui peut faire une demande?

Les organismes bénévoles, les organisations non gouvernementales, les entreprises ou les organismes du secteur privé (par ex. les sociétés productrices de films, les concepteurs de logiciels et les maisons d'édition canadiennes). Ces demandeurs doivent être constitués en vertu d'une loi canadienne. Les citoyens canadiens et les immigrants ayant obtenu le droit d'établissement au Canada. Les écoles privées et publiques, les conseils scolaires et d'autres établissements d'enseignement tels que les collèges et les universités lorsque les lois applicables le permettent.

Date limite

Veillez consulter le site Web du Programme des études canadiennes pour d'autres renseignements.

Nota : Avant d'entreprendre le processus de demande, nous vous conseillons de lire le Guide du demandeur. Pour en obtenir un exemplaire, nous vous invitons à communiquer avec nous. Vous pouvez aussi télécharger le Guide à partir du site Web du Programme des études canadiennes. Nous vous encourageons également à discuter de votre projet avec un agent du Programme avant de présenter votre demande de financement.

Pour de plus amples renseignements

Programme des études canadiennes

Patrimoine canadien

12, rue York (12-2-A)

Ottawa (Ontario)

K1A 0M5

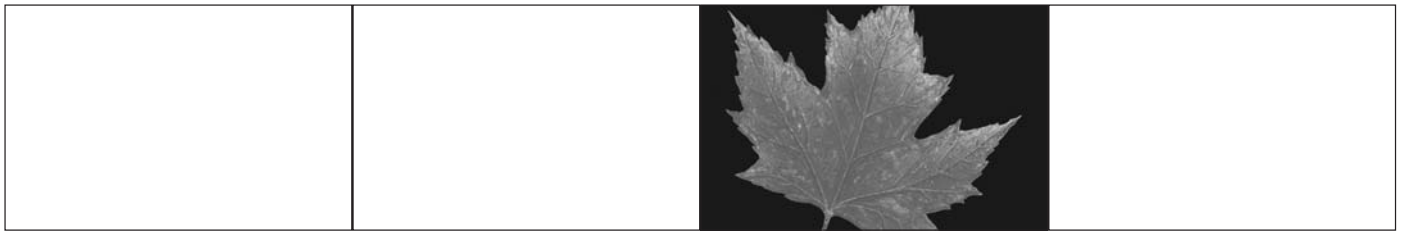
Tél. : 613 998-9030

Sans frais : 1 877 392-4243

Télec. : 613 998-9008

Courriel : csp-pec@pch.gc.ca

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/pec-csp



Langues officielles

Programme Développement des communautés de langue officielle

Volet Éducation dans la langue de la minorité

Collaboration avec le secteur non gouvernemental

Objectif

Ce sous-volet vise à accroître la production et la diffusion de connaissances, de méthodes et d'outils afin de soutenir l'enseignement en milieu minoritaire.

Qui peut faire une demande?

Les organismes sans but lucratif, les associations professionnelles et les institutions postsecondaires du Canada.

Les particuliers et les organismes gouvernementaux ne sont pas admissibles.

Date limite

Veuillez consulter le site Web indiqué ci-dessous pour obtenir des renseignements sur le calendrier de ce sous-volet.

Pour de plus amples renseignements

Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles Patrimoine canadien

15, rue Eddy (15-7-J)

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : 819 994-5696

Télec. : 819 953-6580

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index_f.cfm

Programme Développement des communautés de langue officielle

Volet Éducation dans la langue de la minorité

Collaboration intergouvernementale

Objectif

Ce sous-volet vise à aider les gouvernements provinciaux et territoriaux, directement ou par l'intermédiaire du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), à offrir aux membres des communautés minoritaires de langue officielle un enseignement dans leur langue.

Qui peut faire une demande?

Les gouvernements provinciaux et territoriaux et le CMEC.

Date limite

Veillez consulter le site Web indiqué ci-dessous pour obtenir des renseignements sur le calendrier de ce sous-volet.

Pour de plus amples renseignements

**Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles
Patrimoine canadien**
15, rue Eddy (15-7-J)
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : 819 994-2222

Télec. : 819 953-6580

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index_f.cfm

Programme Développement des communautés de langue officielle

Volet Éducation dans la langue de la minorité

Destination Clic — Programme d’enrichissement du français

Objectif

Ce programme de bourses offre à des jeunes francophones des communautés de langue officielle en situation minoritaire, l’occasion de perfectionner leur langue maternelle dans le cadre d’un cours intensif de cinq semaines pendant l’été dans un établissement d’enseignement postsecondaire agréé.

Le programme est administré par le Conseil des ministres de l’Éducation (Canada) (CMEC), en collaboration avec le ministère de l’Éducation ou le ministère responsable de l’enseignement postsecondaire des provinces et territoires.

Qui peut faire une demande?

Veillez consulter le site Web indiqué ci-dessous ou composer le numéro de téléphone sans frais du CMEC pour connaître la façon d’avoir accès aux bourses.

Date limite

Veillez consulter le site Web indiqué ci-dessous ou composer le numéro de téléphone sans frais du CMEC pour connaître la date limite d’inscription au programme.

Pour de plus amples renseignements

Conseil des ministres de l’Éducation (Canada) (CMEC)

Sans frais : 1 877 866-4242

Site Web : www.destinationclic.ca

Programme Développement des communautés de langue officielle

Volet Éducation dans la langue de la minorité

Odyssee — Programme des moniteurs de langues à temps plein
Accent — Programme des moniteurs de langues à temps partiel

Objectif

Ces programmes offrent aux jeunes ayant fait des études de niveau postsecondaire l'occasion de travailler avec des enseignants dans des établissements primaires, secondaires ou postsecondaires afin d'enrichir les cours de français langue maternelle ou d'appuyer l'enseignement en milieu minoritaire.

Les programmes sont administrés par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), en collaboration avec le ministère de l'Éducation ou le ministère responsable de l'enseignement postsecondaire des provinces et territoires.

Qui peut faire une demande?

Veillez consulter les sites Web indiqués ci-dessous ou composer le numéro de téléphone sans frais du CMEC pour connaître la façon d'avoir accès aux postes de moniteurs.

Date limite

Veillez consulter les sites Web indiqués ci-dessous ou composer le numéro de téléphone sans frais du CMEC pour connaître les dates limites d'inscription aux programmes.

Pour de plus amples renseignements

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC)

Sans frais : 1 877 866-4242

Sites Web : Odyssee : www.monodyssee.ca

Accent : www.monaccent.ca

Programme Développement des communautés de langue officielle

Volet Vie communautaire

Collaboration avec le secteur communautaire

Objectif

Ce sous-volet vise à appuyer l'engagement d'organismes des communautés de langue officielle en situation minoritaire et à renforcer leur capacité d'agir en vue de l'obtention de gains mesurables sur le plan du développement durable des communautés. Il encourage aussi l'innovation et l'excellence.

Qui peut faire une demande?

Les organismes sans but lucratif, rassembleurs des intérêts des communautés minoritaires de langue officielle, dont la mission, le mandat ou la majorité des activités contribuent au développement et à l'épanouissement de ces communautés à l'échelle nationale, provinciale, régionale ou locale.

Date limite

Veuillez consulter le site Web indiqué ci-dessous pour obtenir des renseignements sur le calendrier de ce sous-volet.

Pour de plus amples renseignements

Les organismes provinciaux et locaux peuvent communiquer avec le bureau de Patrimoine canadien le plus près. Les organismes nationaux peuvent communiquer avec l'administration centrale :

Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles Patrimoine canadien

15, rue Eddy (15-7-J)
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : 819 994-5696

Télec. : 819 953-6580

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index_f.cfm

Programme Développement des communautés de langue officielle

Volet Vie communautaire

Collaboration intergouvernementale en matière de services dans la langue de la minorité

Objectif

Ce sous-volet vise à aider les gouvernements provinciaux et territoriaux à fournir des services provinciaux, territoriaux et municipaux, y compris les infrastructures nécessaires pour le faire, dans la langue de la communauté minoritaire de langue officielle.

Qui peut faire une demande?

Les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Date limite

Veillez consulter le site Web indiqué ci-dessous pour obtenir des renseignements sur le calendrier de ce sous-volet.

Pour de plus amples renseignements

Veillez communiquer avec le bureau du ministère du Patrimoine canadien le plus près ou avec la :

Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles

Patrimoine canadien

15, rue Eddy (15-7-J)

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : 819 994-2222

Télec. : 819 953-6580

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index_f.cfm

Programme Développement des communautés de langue officielle

Volet Vie communautaire

Fonds stratégique

Objectif

Ce sous-volet vise à aider les communautés minoritaires de langue officielle à favoriser la participation de leurs citoyens à la vie communautaire de leur milieu dans leur langue, à développer une vitalité culturelle et à s'implanter dans la vie de leur localité au moyen de projets d'envergure.

Qui peut faire une demande?

Les organismes sans but lucratif, les associations, les institutions et les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Date limite

Veillez consulter le site Web indiqué ci-dessous pour obtenir des renseignements sur le calendrier de ce sous-volet.

Pour de plus amples renseignements

Veillez communiquer avec le bureau du ministère du Patrimoine canadien le plus près ou avec la :

Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles

Patrimoine canadien

15, rue Eddy (15-7-J)

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : 819 994-5696

Télec. : 819 953-6580

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index_f.cfm

Programme Développement des communautés de langue officielle

Volet Vie communautaire

Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles Jeunesse Canada au travail pour une carrière en français et en anglais

Objectif

Ces deux volets de la Stratégie emploi jeunesse visent à accroître les compétences et les habiletés des jeunes participants tout en favorisant leur appui au développement des communautés minoritaires de langue officielle.

Qui peut faire une demande?

Veillez consulter le site Web indiqué ci-dessous ou composer le numéro de téléphone sans frais du gouvernement du Canada pour déterminer votre admissibilité à l'un ou l'autre volet.

Date limite

Les dates limites pour les demandes des employeurs sont précisées dans le site Web indiqué ci-dessous.

Pour de plus amples renseignements

Sans frais : 1 800 935-5555

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/ycw-jct/html/welcome_f.htm

Programme Développement des communautés de langue officielle

Volet Vie communautaire

Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle

Objectif

Ce sous-volet vise à encourager des partenariats durables entre les ministères et organismes fédéraux, et les associations ou organismes des communautés minoritaires de langue officielle.

Qui peut faire une demande?

Les ministères et organismes fédéraux dont les programmes et services peuvent contribuer au développement des communautés minoritaires de langue officielle et qui souhaitent entreprendre de nouvelles activités à l'appui de ce développement.

Date limite

Veillez consulter le site Web indiqué ci-dessous pour obtenir des renseignements sur le calendrier de ce sous-volet.

Pour de plus amples renseignements

Veillez communiquer avec le bureau du ministère du Patrimoine canadien le plus près ou avec la :

Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles
Patrimoine canadien
15, rue Eddy (15-7-J)
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : 819 994-3577

Télec. : 819 953-3942

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index_f.cfm

Programme Mise en valeur des langues officielles

Volet Apprentissage de la langue seconde

Collaboration avec le secteur non gouvernemental

Objectif

Ce sous-volet vise à accroître la production et la diffusion de connaissances, de méthodes et d'outils afin de soutenir l'enseignement de la langue seconde.

Qui peut faire une demande?

Les organismes sans but lucratif, les associations professionnelles et les institutions postsecondaires du Canada.

Les particuliers et les organismes gouvernementaux ne sont pas admissibles.

Date limite

Veillez consulter le site Web indiqué ci-dessous pour obtenir des renseignements sur le calendrier de ce sous-volet.

Pour de plus amples renseignements

Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles Patrimoine canadien

15, rue Eddy (15-7-J)

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : 819 994-5696

Télec. : 819 953-6580

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index_f.cfm

Programme Mise en valeur des langues officielles

Volet Apprentissage de la langue seconde

Collaboration intergouvernementale

Objectif

Ce sous-volet vise à aider les gouvernements provinciaux et territoriaux, directement ou par l'intermédiaire du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), à offrir aux jeunes Canadiens et Canadiennes des activités d'apprentissage du français ou de l'anglais comme langue seconde.

Qui peut faire une demande?

Les gouvernements provinciaux et territoriaux et le CMEC.

Date limite

Veillez consulter le site Web indiqué ci-dessous pour obtenir des renseignements sur le calendrier de ce sous-volet.

Pour de plus amples renseignements

Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles Patrimoine canadien

15, rue Eddy (15-7-J)
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : 819 994-2222

Télec. : 819 953-6580

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index_f.cfm

Programme Mise en valeur des langues officielles

Volet Apprentissage de la langue seconde

Explore — Programme d'été de langue seconde

Objectif

Ce programme de bourses offre à des jeunes Canadiens et Canadiennes l'occasion de perfectionner leur seconde langue officielle dans le cadre d'un cours d'immersion de cinq semaines pendant l'été dans un établissement d'enseignement postsecondaire agréé.

Le programme est administré par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), en collaboration avec le ministère de l'Éducation ou le ministère responsable de l'enseignement postsecondaire des provinces et territoires.

Qui peut faire une demande?

Veillez consulter le site Web indiqué ci-dessous ou composer le numéro de téléphone sans frais du CMEC pour connaître la façon d'avoir accès aux bourses.

Date limite

Veillez consulter le site Web indiqué ci-dessous ou composer le numéro de téléphone sans frais du CMEC pour connaître la date limite d'inscription au programme.

Pour de plus amples renseignements

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC)

Sans frais : 1 877 866-4242

Site Web : www.jexplore.ca

Programme Mise en valeur des langues officielles

Volet Apprentissage de la langue seconde

Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles Jeunesse Canada au travail pour une carrière en français et en anglais

Objectif

Ces deux volets de la Stratégie emploi jeunesse visent à accroître les compétences et les habiletés des jeunes participants tout en leur permettant d'apprendre et de perfectionner le français ou l'anglais comme langue seconde.

Qui peut faire une demande?

Veillez consulter le site Web indiqué ci-dessous ou composer le numéro de téléphone sans frais du gouvernement du Canada pour déterminer votre admissibilité à l'un ou l'autre volet.

Date limite

Les dates limites pour les demandes des employeurs sont précisées dans le site Web indiqué ci-dessous.

Pour de plus amples renseignements

Sans frais : 1 800 935-5555

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/ycw-jct/html/welcome_f.htm

Programme Mise en valeur des langues officielles

Volet Apprentissage de la langue seconde

Odyssée — Programme des moniteurs de langues à temps plein
Accent — Programme des moniteurs de langues à temps partiel

Objectif

Ces programmes offrent aux jeunes ayant fait des études de niveau postsecondaire l'occasion de travailler avec des enseignants dans des établissements primaires, secondaires ou postsecondaires afin d'enrichir les cours de français ou d'anglais langue seconde ou d'appuyer l'enseignement de la langue seconde.

Les programmes sont administrés par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), en collaboration avec le ministère de l'Éducation ou le ministère responsable de l'enseignement postsecondaire des provinces et territoires.

Qui peut faire une demande?

Veillez consulter les sites Web indiqués ci-dessous ou composer le numéro de téléphone sans frais du CMEC pour connaître la façon d'avoir accès aux postes de moniteurs.

Date limite

Veillez consulter les sites Web indiqués ci-dessous ou composer le numéro de téléphone sans frais du CMEC pour connaître les dates limites d'inscription aux programmes.

Pour de plus amples renseignements

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

Sans frais : 1 877 866-4242

Site Web : Odyssée : www.monodyssee.ca

Accent : www.monaccent.ca

Programme Mise en valeur des langues officielles

Volet Promotion de la dualité linguistique

Appui à l'innovation

Objectif

Ce mécanisme de financement vise à favoriser l'élaboration de projets novateurs qui font la promotion de la dualité linguistique, ainsi que l'offre de services dans les deux langues officielles.

Qui peut faire une demande?

Le financement s'adresse principalement aux organismes canadiens sans but lucratif constitués en société.

Les particuliers et les organismes gouvernementaux ne sont pas admissibles.

Date limite

Veillez consulter le site Web indiqué ci-dessous pour obtenir des renseignements sur le calendrier de ce mécanisme de financement.

Pour de plus amples renseignements

Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles
Patrimoine canadien
15, rue Eddy (15-7-J)
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : 819 994-5696

Télec. : 819 953-6580

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index_f.cfm

Programme Mise en valeur des langues officielles

Volet Promotion de la dualité linguistique

Appui à l'interprétation et à la traduction

Objectif

Ce mécanisme de financement vise à appuyer des organisations souhaitant favoriser une participation dans les deux langues officielles lors d'événements publics et accroître le nombre de documents disponibles dans les deux langues officielles.

Qui peut faire une demande?

Le financement s'adresse principalement aux organismes canadiens sans but lucratif dûment constitués en vertu de lois provinciales, territoriales ou fédérales.

Les particuliers, les organismes gouvernementaux, les universités, les écoles, les conseils scolaires, les hôpitaux, ainsi que les institutions et organismes étrangers ne sont pas admissibles.

Date limite

Veuillez consulter le site Web indiqué ci-dessous pour obtenir des renseignements sur le calendrier de ce mécanisme de financement.

Pour de plus amples renseignements

Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles
Patrimoine canadien
15, rue Eddy (15-7-J)
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : 819 994-5696

Télec. : 819 953-6580

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index_f.cfm

Programme Mise en valeur des langues officielles

Volet Promotion de la dualité linguistique

Collaboration en matière de promotion

Objectif

Ce mécanisme de financement vise à appuyer l'engagement et l'action soutenus d'organisations œuvrant principalement dans le domaine de la promotion de la dualité linguistique et de l'offre de services dans les deux langues officielles en vue d'obtenir des résultats à long terme.

Qui peut faire une demande?

Le financement s'adresse principalement aux organismes canadiens sans but lucratif dûment constitués dont les activités principales contribuent à promouvoir la dualité linguistique au Canada.

Date limite

Veillez consulter le site Web indiqué ci-dessous pour obtenir des renseignements sur le calendrier de ce mécanisme de financement.

Pour de plus amples renseignements

Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles

Patrimoine canadien

15, rue Eddy (15-7-J)

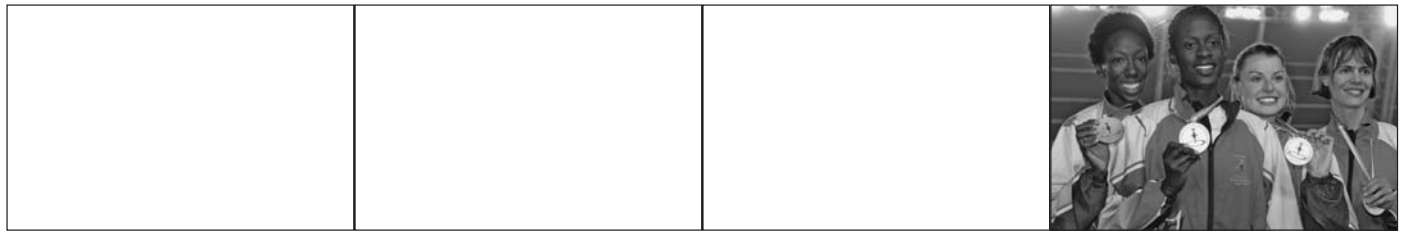
Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : 819 994-5696

Télec. : 819 953-6580

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index_f.cfm



Multiculturalisme et droits de la personne

Programme des droits de la personne

Objectif

Ce programme vise à accroître la sensibilisation, les connaissances et la jouissance en matière de droits de la personne au Canada en accordant un nombre limité de subventions et de contributions.

Les propositions de projet doivent établir clairement les liens entre le financement demandé et les activités éducatives portant sur les droits de la personne, ainsi que les résultats escomptés relativement à l'accroissement de la sensibilisation, des connaissances et de la jouissance pratique en matière de droits de la personne au Canada. Les normes liées aux droits de la personne telles qu'elles sont énoncées dans *la Charte canadienne des droits et libertés*, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans les ententes internationales signées par le Canada doivent figurer de façon explicite et prédominante dans les activités du projet. Ce programme porte sur des projets qui s'adressent à un public canadien.

Qui peut faire un demande?

Les organismes sans but lucratif, les organisations professionnelles, les universités et les autres établissements d'enseignement postsecondaire du Canada.

Date limite

Une sélection initiale des projets admissibles au financement est effectuée annuellement en mai. Les autres demandes reçues sont étudiées tout au long de l'année, dans la mesure où des fonds sont disponibles.

Pour de plus amples renseignements

**Programme des droits de la personne
Direction générale du multiculturalisme et des droits de la personne
Patrimoine canadien**

25, rue Eddy, 11^e étage (15-11-B)

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : 819 994-3458

Télec. : 819 994-5252

Courriel : rights-droits@pch.gc.ca

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/pdp-hrp/canada/grant_f.cfm

Programme du multiculturalisme

Objectif

Le financement consenti sous les termes et conditions du Programme du multiculturalisme appuie les **objectifs énumérés ci-bas** :

- i) Participation des minorités ethnoculturelles et ethnoraciales au processus décisionnel public (participation civique) :

Appuyer l'élaboration de stratégies qui facilitent une participation pleine et active des collectivités ethniques, raciales, religieuses et culturelles à la société canadienne.

- ii) Participation des collectivités et du grand public à un dialogue éclairé et adoption de mesures soutenues pour lutter contre le racisme (anti-racisme, anti-haine et compréhension interculturelle) :

Accroître la sensibilisation du public, la compréhension et un dialogue public éclairé au sujet du multiculturalisme, du racisme et de la diversité culturelle du Canada.

Faciliter les initiatives communautaires collectives et les réponses aux conflits à caractère ethnique, racial, culturel et religieux et aux activités motivées par la haine.

- iii) Les institutions publiques éliminent les obstacles systémiques (changement institutionnel) :

Améliorer la capacité des institutions publiques de s'adapter à la diversité ethnique, raciale, culturelle et religieuse en contribuant à définir et à éliminer les obstacles à un accès équitable ainsi qu'en appuyant la participation de ces collectivités ethnoraciales et ethnoculturelles au processus décisionnel public.

Qui peut faire une demande?

Une aide financière sera fournie pour la réalisation de projets à but non lucratif à :

- des organisations ou associations canadiennes sans but lucratif;
- des institutions canadiennes publiques ou d'intérêt public, qui ne sont pas de compétence fédérale, comme les médias, les conseils scolaires, les écoles, les collèges et universités, les chambres de commerce, les organismes d'exécution de la loi et les corps policiers, les hôpitaux et les autres établissements de soins de santé;
- des administrations régionales et municipales et leurs organismes;
- des gouvernements Inuits et des Premières nations, des conseils de bande et leurs organisations;
- des citoyens canadiens et des résidents permanents.

Date limite

Vous pouvez présenter une demande en tout temps. Veuillez prévoir un délai de huit semaines pour l'évaluation de votre proposition après réception de la demande dûment remplie. Les propositions de projets de recherche sont sollicitées au moyen d'appels publics qui comportent des échéances précises.

Pour de plus amples renseignements

Sans frais : 1 888 77 Multi (1 888 776-8584)

Courriel : multi_canada@pch.gc.ca

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/multi



Notre mémoire numérique

Fonds de la passerelle

Objectif

Les buts principaux du Fonds de la passerelle sont les suivants :

- augmenter le contenu culturel canadien de qualité pour Internet;
- constituer un auditoire pour ce contenu en veillant à ce qu'il soit plus facile à trouver dans Internet;
- encourager les Canadiens et les Canadiennes à utiliser le contenu et à partager leurs points de vue sur les événements, les gens et les valeurs de leur pays.

Ce fonds vise à soutenir des projets présentés par des communautés ethnoculturelles canadiennes et des Autochtones du pays et dont le contenu porterait sur ces mêmes groupes.

Qui peut faire une demande?

Le demandeur doit être un organisme ou une association canadienne sans but lucratif constituée en personne morale en vertu de la partie II de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* ou de lois provinciales ou territoriales, ou une Première nation (conseil de bande ou tribal), ou un gouvernement ou son équivalent chez les Métis ou les Inuits. Le demandeur doit avoir pour rôle principal de servir une ou plusieurs communautés autochtones ou ethnoculturelles **et** doit participer activement à la promotion de la culture de cette ou de ces communautés.

Date limite

La date limite pour une demande de fonds pour l'année financière 2007-2008 est le 19 février 2007.

Pour de plus amples renseignements

Culture canadienne en ligne

Patrimoine canadien

25, rue Eddy, 3^e étage (25-3-V)

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : 819 953-4817

Sans frais : 1 866 900-0001

Télec. : 819 994-8360

Courriel : ccop-pcce@pch.gc.ca

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/ccop-pcce

Fonds des nouveaux médias du Canada

Objectif

Ce fonds offre un soutien pour les études de marché, la création de prototypes, le développement de produits, la mise en marché, et la distribution en ligne de produits nouveaux médias canadiens s'adressant au grand public et étant concurrentiels sur les marchés internationaux. Ces produits doivent être interactifs, originaux, de grande qualité et offerts dans les deux langues officielles.

Qui peut faire une demande?

Les entreprises canadiennes et les associations professionnelles (organisations représentant l'industrie canadienne des nouveaux médias) qui s'occupent de la production et de la distribution en ligne du contenu des nouveaux médias, ainsi que les entreprises qui possèdent l'expertise nécessaire pour accroître la sensibilisation aux nouveaux médias culturels canadiens.

Date limite

Veillez communiquer avec Téléfilm Canada pour connaître les dates limites.

Pour de plus amples renseignements

Téléfilm Canada

Siège social

360, rue Saint-Jacques, bureau 500
Montréal (Québec)
H2Y 1P5

Tél. : 514 283-6363
Sans frais : 1 800 567-0890
Télééc. : 514 283-8212
Site Web : www.telefilm.gc.ca

Toronto

474, rue Bathurst, bureau 100
Toronto (Ontario)
M5T 2S6

Tél. : 416 973-6436
Sans frais : 1 800 463-4607
Télééc. : 416 973-8606

Vancouver

609, rue Granville, bureau 410
Vancouver (Colombie-Britannique)
V7Y 1G5

Tél. : 604 666-1566
Sans frais : 1 800 663-7771
Télééc. : 604 666-7754

Halifax

1717, rue Barrington, 3^e étage
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 2A4

Tél. : 902 426-8425
Sans frais : 1 800 565-1773
Télééc. : 902 426-4445

Fonds des partenariats

Objectif

L'objectif principal du Fonds des partenariats est de favoriser les initiatives de partenariat entre des organismes sans but lucratif, publics et privés, visant à mettre les Canadiens et les Canadiennes en contact, par l'entremise d'Internet et dans les deux langues officielles, avec les richesses de leur patrimoine national que sont les collections culturelles détenues par les organismes culturels provinciaux, municipaux et locaux.

Qui peut faire une demande?

Le Fonds des partenariats vise les organismes canadiens, enregistrés ou constitués en société, sans but lucratif qui œuvrent dans le secteur du patrimoine culturel; les établissements d'enseignement publics; les administrations autochtones, municipales et régionales; et les organismes relevant d'une administration provinciale ou territoriale.

Date limite

La date limite pour une demande de fonds pour l'année financière 2008-2009 sera à l'automne 2007.

Pour de plus amples renseignements

Culture canadienne en ligne

Patrimoine canadien

25, rue Eddy, 3^e étage (25-3-V)

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : 819 953-4817

Sans frais : 1 866 900-0001

Télec. : 819 994-8360

Courriel : ccop-pcce@pch.gc.ca

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/ccop-pcce

Fonds des réseaux de recherche sur les nouveaux médias

Objectif

Le Fonds des réseaux de recherche sur les nouveaux médias a pour objectif d'aider à développer la capacité de recherche et développement au Canada et de favoriser l'innovation dans le domaine du contenu culturel numérique.

Dans le cadre de ce Fonds, un groupe de partenaires des secteurs public et privé met en place un réseau afin que les chercheurs puissent échanger connaissances, ressources et installations. Le réseau élaborera un programme de recherche – composé de divers projets – autour d'un thème particulier d'intérêt pour le secteur culturel et encouragera l'innovation dans le domaine des nouveaux médias ou du contenu numérique interactif. La recherche débouchera sur des innovations technologiques qui serviront au secteur culturel. Plus précisément, le financement sera octroyé à des organismes qui mettent au point des outils, des processus et des logiciels novateurs qui, à leur tour, peuvent être utilisés pour créer, gérer ou fournir du contenu culturel numérique.

Qui peut faire une demande?

Les organismes canadiens, dont les petites et moyennes entreprises du secteur privé, œuvrant dans le secteur culturel des nouveaux médias; les instituts de recherche non gouvernementaux; les établissements d'enseignement publics ayant un mandat de recherche; et les organismes artistiques et culturels à but non lucratif.

Date limite

La date limite pour une demande financement pour les années 2007-2009 est le 12 février 2007.

Pour de plus amples renseignements

Culture canadienne en ligne

Patrimoine canadien

25, rue Eddy, 3^e étage (25-3-V)

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : 819 953-4817

Sans frais : 1 866 900-0001

Télec. : 819 994-8360

Courriel : ccop-pcce@pch.gc.ca

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/ccop-pcce

Fonds Mémoire canadienne

Objectif

L'objectif premier du Fonds Mémoire canadienne est de mettre à la portée de tous les Canadiens et Canadiennes la richesse du patrimoine du Canada en leur permettant d'accéder gratuitement, au moyen d'Internet, aux grandes collections du patrimoine culturel canadien détenues par des institutions fédérales, et ce, dans les deux langues officielles. Le Fonds vise à fournir un accès concret et uniforme au contenu, favorisant une meilleure compréhension du Canada et de sa riche diversité, surtout au profit des jeunes et des étudiants canadiens.

Qui peut faire une demande?

Les institutions fédérales, dont tous les ministères et organismes fédéraux et les sociétés d'État, qui possèdent de grandes collections dignes d'intérêt sur le plan de la culture et du patrimoine canadiens.

Date limite

Un appel de proposition est lancé une fois par année.

Pour de plus amples renseignements

Culture canadienne en ligne

Patrimoine canadien

25, rue Eddy, 3^e étage (25-3-V)

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : 819 953-4817

Sans frais : 1 866 900-0001

Télé. : 819 994-8360

Courriel : ccop-pcce@pch.gc.ca

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/ccop-pcce

Initiative de recherche et développement en nouveaux médias

Objectif

L'initiative a trois buts : 1) aider à développer la capacité de recherche et développement (R-D) au Canada, et favoriser l'innovation, tout particulièrement dans le domaine du contenu culturel numérique; 2) renforcer la capacité de R-D des petites et moyennes entreprises (PME) qui œuvrent dans l'industrie des nouveaux médias culturels, et; 3) encourager les partenariats entre les organismes novateurs pour leur donner l'occasion de mettre en commun leur expertise et de miser sur les forces de chacun.

Les projets doivent inclure de la recherche appliquée portant sur le secteur culturel canadien et le contenu culturel numérique interactif; sur la mise au point d'innovations technologiques (p. ex. des outils, des applications logicielles et des processus); et sur l'intégration des utilisateurs potentiels de ces innovations dans les activités de recherche.

Qui peut faire une demande?

Les organismes canadiens, dont les PME du secteur privé, œuvrant dans le secteur culturel des nouveaux médias; les organismes artistiques et culturels à but non lucratif; les instituts de recherche non gouvernementaux œuvrant dans les secteurs culturels ou dans d'autres secteurs pertinents; et les établissements d'enseignement postsecondaire ayant un mandat de recherche.

Date limite

Le cycle de financement de ce fond est de deux ans. La date limite pour les années financières 2008-2010 sera à l'automne 2007.

Pour de plus amples renseignements

Culture canadienne en ligne

Patrimoine canadien

25, rue Eddy, 3^e étage

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Sans frais : 1 866 900-0001

Télec. : 819 994-8360

Courriel : ccop-pcce@pch.gc.ca

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/ccop-pcce

Programme d'investissement du Musée virtuel du Canada

Objectif

Ce programme vise à présenter aux Canadiens et aux Canadiennes de tous les âges un contenu distinctif et de grande qualité, au moyen d'un service Internet dynamique offert gratuitement en français et en anglais, soit le portail du Musée virtuel du Canada; à créer un contenu numérique stimulant grâce aux investissements du Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP), qui permet aux utilisateurs d'Internet de vivre des expériences uniques; et à encourager la collaboration entre les musées canadiens et le RCIP afin d'enrichir le Musée virtuel du Canada.

Qui peut faire une demande?

- Les musées publics, à but non lucratif, ayant démontré qu'ils sont disposés à collaborer avec des collègues de partout au pays en devenant membres du RCIP.
- Les organismes qui jouent un rôle continu dans la représentation de musées ou la gestion de plusieurs établissements (p. ex. les associations provinciales de musées et les directions du patrimoine de certaines provinces) et qui présentent des propositions pour le compte de plusieurs musées.

Date limite

Des appels de propositions sont lancés en été et en hiver.

Pour de plus amples renseignements

Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP)

Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 4^e étage (15-4-A)

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : 819 994-1200

Sans frais : 1 800 520-2446

Télec. : 819 994-9555

Courriel : service@rcip.gc.ca

Programme Histoires de chez nous

Objectif

Ce programme vise à brosseur un tableau national en ligne de l'histoire du Canada en reliant des sujets d'histoires locales; à stimuler les partenariats entre les musées et les collectivités dans le but de réaliser des expositions en ligne sur l'histoire locale; et à renforcer la capacité des plus petits musées à créer du contenu numérique tant pour le Web que pour la programmation locale.

Qui peut faire une demande?

- Les musées publics, sans but lucratif, qui ont fait la preuve de leur engagement à travailler en collaboration avec des collègues de l'ensemble du pays en devenant membres ordinaires ou membres contributeurs du Réseau canadien d'information sur le patrimoine et du Musée virtuel du Canada.
- Les établissements ayant à leur emploi au plus cinq employés rémunérés à temps plein. Les établissements exploités uniquement par des bénévoles ou dont les collectivités n'ont pas de définition géographique satisfont également à ce critère.

Date limite

Un appel de propositions est lancé une fois par année.

Pour de plus amples renseignements

Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP)

Patrimoine canadien

Programme Histoires de chez nous

15, rue Eddy, 4^e étage (15-4-A)

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : 819 994-1200

Sans frais : 1 800 520-2446

Courriel : service@rcip.gc.ca



Patrimoine du Canada

Accord Canada-France pour la coopération et les échanges dans le domaine des musées

Objectif

L'Accord appuie les échanges entre les institutions muséales du Canada et de la France et encourage les professionnels du milieu des deux pays à nouer des liens.

Qui peut faire une demande?

- Les musées canadiens constitués en sociétés sans but lucratif, qui fournissent des services au public toute l'année, qui emploient au moins l'équivalent d'un employé professionnel à temps plein, et qui sont dotés de politiques pour les fonctions muséales clés ainsi que d'un plan stratégique ou d'activités de trois à cinq ans.
- Les organismes de services voués aux musées et au patrimoine et constitués en sociétés sans but lucratif.

Pour de plus amples renseignements

Bureaux régionaux

Veillez visiter le site Web du Programme d'aide aux musées pour obtenir la liste des agents de programme en région :

www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/pam-map/

Administration centrale

Tél. : 819 997-7982

Télec. : 819 034-3201

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/asf-cfa/

Programme d'aide aux musées

Objectif

Le Programme d'aide aux musées offre aux musées et aux établissements apparentés canadiens une aide financière pour des activités visant à favoriser l'accès des Canadiens et des Canadiennes à leur patrimoine; favoriser le professionnalisme dans le fonctionnement courant et les activités des musées; et favoriser la préservation, la protection et la gestion de collections représentatives des cultures autochtones.

Qui peut faire une demande?

Pour tous les volets :

- Les musées canadiens constitués en sociétés sans but lucratif, qui fournissent des services au public toute l'année, qui emploient au moins l'équivalent d'un employé professionnel à temps plein, et qui sont dotés de politiques pour les fonctions muséales clés ainsi que d'un plan stratégique ou d'activités de trois à cinq ans.
- Les organismes de services voués aux musées et au patrimoine et constitués en sociétés sans but lucratif.

Pour le volet Patrimoine autochtone :

- Les organismes représentatifs et autres organismes autochtones ayant pour mandat de préserver et d'appuyer le patrimoine autochtone sont admissibles.

Date limite

Le 23 février 2007.

Pour de plus amples renseignements

Veillez consulter le site Web du Programme d'aide aux musées. Vous pouvez joindre un agent de programme dans votre région.

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/pam-map

Programme des biens culturels mobiliers

Objectifs

Par l'intermédiaire du Programme de subventions pour les biens culturels mobiliers, cette initiative aide les établissements patrimoniaux désignés du Canada à acquérir des biens culturels d'importance nationale menacés d'exportation ou encore situés hors du pays.

Aux termes de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*, ce programme prévoit aussi des avantages fiscaux pour encourager les Canadiens et les Canadiennes à donner ou à vendre des objets importants aux établissements patrimoniaux désignés du Canada.

Qui peut faire une demande?

Les musées, galeries, bibliothèques, services d'archives et administrations publiques désignés par la ministre du Patrimoine canadien, conformément à la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*.

Date limite

Les demandes de subvention sont acceptées en tout temps et sont examinées lors de leur réception.

Les demandes d'attestation sont acceptées quatre ou cinq fois par année. Veuillez consulter le site Web pour les dates précises.

Pour obtenir de plus amples renseignements

Programme des biens culturels mobiliers

Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 3^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : 819 997-7761

Sans frais : 1 866 999-2494

Télééc. : 819 997-7757

Courriel : revboard_sec@pch.gc.ca

Sites Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/mcp-bcm/mcp_f.cfm
www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/cebc-cperb/index_f.cfm

Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada

Objectif

Par l'entremise de ce programme, le gouvernement du Canada prend à sa charge les frais qu'entraîne la perte ou l'endommagement d'objets et d'accessoires à l'occasion d'une exposition itinérante admissible. Le Programme vise à augmenter pour les Canadiens et les Canadiennes les possibilités d'accès au patrimoine canadien et au patrimoine mondial grâce à l'échange d'objets et d'expositions au Canada.

Qui peut faire une demande?

Les musées, les galeries d'art, les bibliothèques et les services d'archives canadiens.

Date limite

Le 1^{er} octobre 2006 et le 1^{er} avril 2007.

Pour de plus amples renseignements

Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada

Direction générale du patrimoine

Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 3^e étage

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : 819 953-1200

Télec. : 819 953-1621

Courriel : indemcanada@pch.gc.ca

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/pei-trx/index_f.cfm

Programme « Le Canada en fête ! »

Objectif

Ce programme vise à promouvoir la fierté canadienne en encourageant la population à participer aux activités du programme « Le Canada en fête ! » du 21 juin au 1^{er} juillet (ce qui comprend la Journée nationale des Autochtones, le 21 juin; la Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin; la Journée canadienne du multiculturalisme, le 27 juin; et la fête du Canada, le 1^{er} juillet).

Qui peut faire une demande?

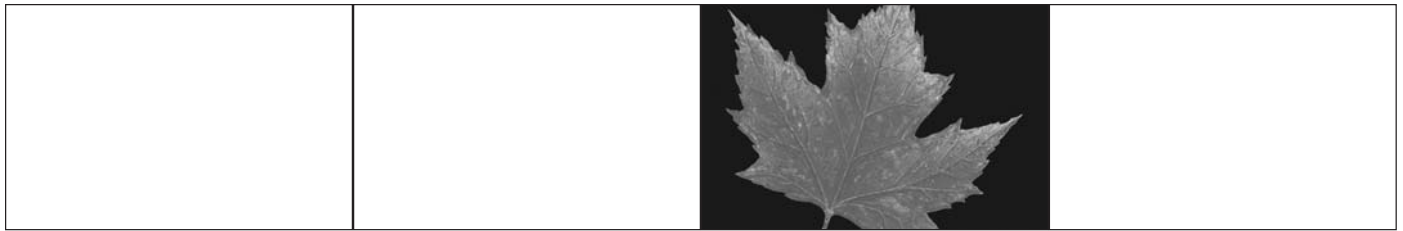
Les organismes non gouvernementaux, les comités spéciaux, les associations communautaires et organismes caritatifs, les sociétés publiques et privées (à l'exception des sociétés d'État), les administrations municipales, les écoles privées et publiques, les conseils scolaires et les autres établissements d'enseignement comme les collèges et les universités.

Date limite

Le 28 février 2008.

Pour de plus amples renseignements

Veillez communiquer avec le Comité des célébrations du Canada de votre province ou territoire, ou visitez le site Web « Le Canada en fête ! » à : www.patrimoinecanadien.gc.ca/canada



Programme des Autochtones

Accords de coopération Canada-Territoires pour les langues autochtones

Objectif

Assurer la conservation, la promotion et la revitalisation des langues autochtones des trois territoires (Yukon, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest) en encourageant et en facilitant leur usage au foyer, à l'école et au sein des collectivités.

Qui peut faire une demande?

Les gouvernements du Yukon, du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest.

Date limite

Sans objet.

Pour de plus amples renseignements

Direction des langues autochtones

Patrimoine canadien

12, rue York, 3^e étage

Ottawa (Ontario)

K1A 0M5

Tél. : 613 998-9045

Télec. : 613 998-9142

Courriel : autochtone_aboriginal@pch.gc.ca

Centres urbains polyvalents pour jeunes Autochtones

Objectif

Soutenir les initiatives culturelles communautaires visant à améliorer les habiletés, les connaissances et le leadership des jeunes Autochtones en milieu urbain.

Qui peut faire une demande?

- L'Association nationale des centres d'amitié, le Ralliement national des Métis et ses associations provinciales, ainsi que l'Inuit Tapiriit Kanatami et ses associations régionales sont responsables de la mise en œuvre des Centres urbains polyvalents pour jeunes Autochtones (CUPJA). Ces organismes peuvent demander du financement directement au ministère du Patrimoine canadien.
- Au nombre des bénéficiaires admissibles, signalons les centres d'amitié locaux, les organisations autochtones représentatives, les organismes bénévoles et de prestation de services, les établissements d'enseignement autochtones, les centres ou organismes autochtones voués à la culture, à l'enseignement ou aux loisirs, les organismes de femmes ou de jeunes autochtones, ou les regroupements de ces organismes autochtones.
- Le financement de CUPJA est administré par les bureaux régionaux de Patrimoine canadien à Winnipeg, Saskatoon, Regina, Prince Albert, Edmonton et Calgary.
- Les bénéficiaires admissibles devraient communiquer avec l'un des organismes ci-dessous afin de savoir où acheminer leur demande.

Date limite

Les bénéficiaires admissibles doivent communiquer avec l'un des organismes suivants afin de connaître la date limite de réception des propositions.

Pour de plus amples renseignements

Association nationale des centres d'amitié

275, rue MacLaren
Ottawa (Ontario)
K2P 0L9

Tél. : 613 563-4844

Télé. : 613 594-3428

Inuit Tapiriit Kanatami

170, avenue Laurier Ouest, bureau 510
Ottawa (Ontario)
K1P 5V5

Tél. : 613 238-8181

Télé. : 613 238-1991

Ralliement national des Métis

350, rue Sparks, bureau 201
Ottawa (Ontario)
K1R 7S8

Tél. : 613 232-3216

Télé. : 613 232-4262

Direction des programmes autochtones

Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 7^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : 819 994-3835

Télé. : 819 953-2673

Courriel :

autochtone_aboriginal@pch.gc.ca

Initiatives communautaires pour les femmes

Objectif

Soutenir des initiatives portant sur les enjeux touchant les femmes autochtones et leur famille afin de consolider leur identité culturelle et de faciliter leur participation à la société canadienne.

Les Initiatives communautaires pour les femmes comportent deux nouveaux volets :

1. L'Initiative de lutte contre la violence familiale permet aux femmes autochtones d'aborder des questions liées à la violence au sein de la famille nucléaire et de la famille élargie dans les collectivités autochtones.
2. L'Initiative de participation à l'autonomie gouvernementale permet aux femmes autochtones de participer pleinement et équitablement aux consultations et au processus décisionnel sur les questions liées à l'autonomie gouvernementale des Autochtones.

Qui peut faire une demande?

Les organisations nationales, régionales et communautaires qui représentent les intérêts des femmes autochtones.

Date limite

La date limite varie selon les régions. Les demandeurs admissibles doivent s'adresser à leur bureau régional du Ministère.

Pour de plus amples renseignements

Direction des programmes autochtones

Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 7^e étage

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : 819 994-3835

Télec. : 819 953-2673

Courriel : autochtone_aboriginal@pch.gc.ca

Organisations nationales de femmes

Objectif

Soutenir le fonctionnement des organismes nationaux de femmes autochtones qui défendent les intérêts des Métisses, des femmes des Premières nations, des Indiennes non inscrites et des Inuites, et qui assurent leur représentation sur la scène politique.

Qui peut faire une demande?

Des organisations nationales autonomes de femmes autochtones représentant les intérêts des Premières nations, des Indiens non inscrits, des Inuits et des Métis.

Date limite

Le ministère du Patrimoine canadien invite les organismes admissibles à présenter leur demande en février, avant le début de l'exercice visé par la demande. Le Ministère accorde son aide financière sur une base annuelle, en fonction des objectifs approuvés, du domaine d'activité visé et du budget soumis pour chaque demande.

Pour de plus amples renseignements

Direction des programmes autochtones

Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 7^e étage

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : 819 994-3835

Télec. : 819 953-2673

Courriel : autochtone_aboriginal@pch.gc.ca

Organisations représentatives

Objectif

Soutenir le fonctionnement des organismes autochtones qui défendent les intérêts des Métis, des Indiens non inscrits et des Inuits, et qui assurent leur représentation sur la scène politique.

Qui peut faire une demande?

Les quelque 27 organisations à but non lucratif qui représentent sur le plan politique les Inuits, les Métis et les Indiens non inscrits, qui les défendent et qui négocient en leur nom, notamment les organisations représentatives nationales et leurs organisations provinciales, territoriales et régionales reconnues.

Date limite

Les organisations admissibles sont invitées à soumettre leur demande au ministère du Patrimoine canadien en février, avant le début de l'exercice visé par la demande de financement. Les fonds sont versés annuellement en fonction des objectifs approuvés, du domaine d'activité visé et du budget soumis par chaque requérant.

Pour de plus amples renseignements

Direction des programmes autochtones

Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 7^e étage

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : 819 994-3835

Télec. : 819 953-2673

Courriel : autochtone_aboriginal@pch.gc.ca

Programme de bourses d'études postsecondaires

Objectif

Offrir des bourses d'études en fonction du mérite et des besoins à des étudiants autochtones afin de leur permettre de poursuivre des études supérieures et de bâtir un avenir meilleur tant pour eux-mêmes que pour leur collectivité.

Qui peut faire une demande?

Le Programme de bourses d'études postsecondaires est administré et offert par la Fondation nationale des réalisations autochtones grâce à un fonds de dotation.

Les étudiants autochtones inscrits ou admis à des études postsecondaires à temps plein ou à temps partiel dont la durée minimale est de deux ans, et qui sont reconnues par des établissements d'enseignement postsecondaire canadiens ou étrangers dans des domaines qui contribuent à l'autonomie gouvernementale et à l'autosuffisance économique des Autochtones, peuvent présenter leur demande directement à la Fondation nationale des réalisations autochtones. Consulter le site Web de la Fondation à www.naaf.ca, ou composer le 1 800 329-9780.

Date limite

La date limite pour présenter une demande est déterminée par la Fondation nationale des réalisations autochtones.

Pour de plus amples renseignements

Direction des programmes autochtones

Patrimoine canadien
15, rue Eddy, 7^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : 819 994-3835
Télec. : 819 953-2673
Courriel :
autochtone_aboriginal@pch.gc.ca

Fondation nationale des réalisations autochtones

70, avenue Yorkville, bureau 33A
Toronto (Ontario)
M5R 1B9

Sans frais : 1 800 329-9780
Télec. : 416 926-7554
Courriel : naaf@istar.ca

Programme des centres d'amitié autochtones

Objectif

Soutenir le fonctionnement des associations autochtones provinciales, territoriales et nationales ainsi que des centres de l'amitié autochtone afin qu'ils puissent offrir des programmes et des services adaptés à la culture autochtone dans le but d'améliorer la qualité de vie et de renforcer l'identité culturelle des Autochtones vivant en milieu urbain.

Qui peut faire une demande?

Les centres d'amitié autochtones doivent soumettre leur demande directement à l'Association nationale des centres d'amitié (ANCA), qui administre les fonds destinés aux bénéficiaires en vertu d'un accord de contribution avec Patrimoine canadien.

Date limite

Les organismes admissibles doivent communiquer avec l'ANCA pour connaître les dates limites.

Pour de plus amples renseignements

**Direction des programmes
autochtones
Patrimoine canadien**
15, rue Eddy, 7^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : 819 994-3835
Télec. : 819 953-2673
Courriel :
autochtone_aboriginal@pch.gc.ca

**Association nationale des centres
d'amitié**
275, rue MacLaren
Ottawa (Ontario)
K2P 0L9

Tél. : 613 563-4844
Télec. : 613 594-3428

Radiodiffusion des Autochtones du Nord

Objectif

Fournir du financement et du soutien à la production et à la distribution d'une programmation radiophonique et télévisuelle en langues autochtones reflétant la culture, les enjeux, les préoccupations et les affaires courantes des collectivités autochtones du Nord.

Qui peut faire une demande?

Les sociétés de radiodiffusion autochtone qui servent les collectivités autochtones du Nord du Canada.

Date limite

Les organismes admissibles sont invités à soumettre leur demande au ministère du Patrimoine canadien en février, avant le début de l'exercice visé par la demande de financement.

Pour de plus amples renseignements

Direction des programmes autochtones

Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 7^e étage

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : 819 994-3835

Télec. : 819 953-2673

Courriel : autochtone_aboriginal@pch.gc.ca

Soutien aux langues autochtones — Initiative des langues autochtones

Objectif

Appuyer les projets des communautés des Premières nations, des Inuits et des Métis visant à préserver, à promouvoir et à revitaliser les langues et les cultures autochtones.

Changements à signaler

L'Initiative des langues autochtones (ILA), administrée par la Direction générale des affaires autochtones (Patrimoine canadien), est le principal programme canadien d'appui aux langues autochtones. Le but de l'ILA est de favoriser la préservation, le revitalisation et la promotion des langues des Premières nations, des Inuits et des Métis.

Qui peut faire une demande?

Les fonds de l'ILA sont gérés par des organismes représentatifs des Premières nations, des Inuits et des Métis au nom de Patrimoine canadien. Ces organismes gèrent leurs propres projets de revitalisation linguistique, allouent des fonds à des organismes communautaires ou remettent les fonds directement aux communautés. Les dates pour soumettre des projets varient selon l'organisme et la disponibilité des fonds.

Date limite

Les demandeurs doivent communiquer avec la Direction des langues autochtones pour s'informer sur la façon d'obtenir du financement dans le cadre des projets linguistiques. Il est généralement recommandé de présenter sa demande environ trois mois avant le début du projet pour que les responsables aient le temps d'analyser et d'approuver la proposition.

Pour de plus amples renseignements

Direction des langues autochtones

Patrimoine canadien

12, rue York, 3^e étage

Ottawa (Ontario)

K1A 0M5

Tél. : 613 998-9045

Télec. : 613 998-9142

Courriel : autochtone_aboriginal@pch.gc.ca



Sport

Programme d'accueil

Objectif

Le Programme d'accueil (PA) est un élément important de l'approche globale qu'a adoptée le gouvernement du Canada relativement au développement du sport au Canada. Le PA vise à stimuler l'excellence sportive et à accroître le prestige international des organismes de sport en aidant ceux-ci à accueillir les Jeux du Canada et des manifestations sportives internationales au Canada. Ces manifestations doivent laisser des legs importants sur les plans sportif, économique, social et culturel. Le PA comporte quatre volets : les grands jeux internationaux multisports, les manifestations internationales unisport, les manifestations stratégiques internationales et les Jeux du Canada.

Qui peut faire une demande?

Des contributions sont versées à des organismes créés pour un projet de candidature ou d'accueil en particulier et à des organismes à but non lucratifs qui sont des sociétés en vertu d'une loi fédérale ou provinciale dont les organismes nationaux de sport et les organismes de services multisports admissibles.

Date limite

Pour les grandes manifestations multisports internationales :

- Les organisateurs doivent présenter leur demande avant de soumettre leur candidature à la fédération internationale responsable des compétitions.

Pour les manifestations unisport internationales et les manifestations internationales stratégiques :

- Pour les demandes de 50 000 \$ et moins, les organismes doivent présenter leur demande au moins six mois avant la tenue de la manifestation.
- Pour les demandes de 50 000 \$ à 250 000 \$, les organismes doivent présenter leur demande au moins un an avant la tenue de la manifestation.
- Pour les demandes de plus de 250 000 \$, les organismes doivent présenter leur demande au moins deux ans avant la tenue de la manifestation.

Pour les Jeux du Canada :

- Les échéances de demandes d'aide financière sont fixées en fonction de la nature récurrente de cette manifestation.

Pour de plus amples renseignements

Sport Canada

Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 16^e étage

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : 819 956-8156

Télec. : 819 956-8083

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/sc/prog/index_f.cfm

Programme d'aide aux athlètes

Objectif

Le Programme d'aide aux athlètes (PAA) favorise la quête de l'excellence grâce à son appui aux performances améliorées des athlètes canadiens dans le cadre des grandes compétitions sportives internationales. Il permet aux athlètes de poursuivre leurs études ou leur carrière professionnelle tout en s'entraînant intensivement afin de réaliser des performances de calibre mondial. À cette fin, le PAA identifie et appuie les athlètes qui figurent déjà parmi les 16 premiers au monde dans leur sport ou ont le potentiel d'y parvenir.

Qui peut faire une demande?

Les organismes nationaux de sport (ONS) déterminent qui peut être désigné pour recevoir un brevet en fonction des critères du PAA. Les ONS fournissent aux athlètes admissibles un formulaire de demande du PAA qu'ils doivent remplir et leur retourner. Les ONS désignent ensuite les athlètes recommandés pour le soutien financier du PAA et préparent une soumission qui sera examinée par Sport Canada.

Date limite

Les ONS doivent préparer et transmettre les soumissions à Sport Canada avant la fin de leur cycle d'attribution de brevets. La période visée par le cycle d'attribution de brevets de chaque ONS est déterminée en fonction de facteurs tels que la date de manifestations majeures et peut varier d'une année à l'autre.

Pour de plus amples renseignements

Sport Canada

Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 16^e étage

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : 819 956-8027

Télec. : 819 956 8059

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/sc/prog/index_f.cfm

Programme de soutien au sport

Objectif

Le Programme de soutien au sport (PSS) constitue le principal mécanisme de financement des initiatives associées à la concrétisation de la *Politique canadienne du sport*. Les fonds doivent servir à former des athlètes et des entraîneurs aux plus hauts échelons internationaux, à offrir des programmes solides sur le plan technique à tous les athlètes, à accroître la proportion de Canadiens et Canadiennes de toutes les couches de la société qui participent au sport et à promouvoir les intérêts et les valeurs du Canada au pays et à l'étranger. Ces fonds sont versés aux organismes admissibles pour les programmes qui appuient les objectifs de la *Politique canadienne du sport*.

Qui peut faire une demande?

- Les organismes nationaux de sport admissibles selon le Cadre de financement et de responsabilité en matière de sport.
- Les organismes nationaux de services multisports et les centres canadiens du sport admissibles selon le Cadre de financement et de responsabilité en matière de sport.
- Les gouvernements provinciaux et territoriaux.
- Les universités, les collèges et les autres organismes sans but lucratif constitués en société, qui offrent des programmes ou des projets pilotes liés à la *Politique canadienne du sport*.

Date limite

En février et en mai pour les organismes admissibles.

Pour de plus amples renseignements

Sport Canada

Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 16^e étage

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : 819 956-9683

Télec. : 819 956-8006

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/sc/prog/index_f.cfm